

Objet : Animation pastoralisme et patrimoine local sur l'ENS de Montrond – soutien financier à la commune de Verclause

Le Président expose :

- Vu la délibération du comité syndical N° 26-2010
- Vu la délibération du bureau syndical N° 2012-03-03
- Vu les informations délivrées lors du Bureau syndical du 03/07/2013

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de Montrond (commune de Verclause), la commune en lien avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes (animateur du plan de gestion) et le SMBP ont mis en place un groupe de travail sur la valorisation du site (élus locaux, berger, ONF, office de tourisme, etc.).

Dans le cadre de la dynamique engagée autour de l'espace naturel sensible de Montrond et pour répondre à l'objectif de favoriser l'appropriation du territoire et des enjeux par les populations locales, le comité de pilotage a retenu l'organisation d'un événementiel convivial autour du pastoralisme et des patrimoines communaux.

Deux temps forts ont été définis pour cet évènement :

- une soirée/spectacle conviviale le samedi soir : contes basés sur l'histoire des habitants de Verclause et des environs, projection d'un film sur des témoignages locaux de la vie rurale, repas
- une randonnée de découvertes de l'ENS de Montrond le dimanche à la rencontre du berger.

Ces animations se dérouleront les 9 et 10 novembre 2013.

Compte tenu du partenariat que le SMBP entretient avec la commune de Verclause relativement à l'ENS de Montrond, le Président propose d'attribuer une subvention maximale de 700 € à la commune de Verclause pour l'aider à équilibrer le plan de financement de cette opération. La valeur définitive et le versement de cette subvention interviendront sur présentation par la commune au SMBP d'un budget prévisionnel de l'opération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Décide** d'attribuer, sur présentation par la commune d'un budget prévisionnel de l'opération, une subvention de 700 € maximum répartie comme suit :

Montant	Destinataire	Affectation comptable
700 € maximum	Commune de Verclause	657348

- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD